

# LETTRE INFORMATION

N° 1 - / OCTOBRE 2014



**DURANT L'AUTOMNE ET L'HIVER 2014-2015,  
DES OPÉRATIONS DE DÉBOISEMENT ET DE REBOISEMENT AURONT LIEU  
DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA DÉVIATION SUD-OUEST D'ÉVREUX**

## Pourquoi une opération de déboisement en forêt d'Évreux ?

La déviation Sud-Ouest d'Évreux doit traverser la forêt communale pour relier le carrefour des Fayaux (au sud de l'agglomération ébroicienne) à Parville, franchissant également la vallée de l'Iton.

Le tracé de la déviation se superposera à l'actuelle voie communale, appelée « chemin Potier ». Ce choix permet de ne pas créer de coupure supplémentaire dans le massif forestier. Toutefois, la future infrastructure à 2x2 voies sera plus large que la voie communale, et des ouvrages d'arts seront créés pour maintenir les activités piétonnes, cyclistes, etc dans la forêt. En conséquence, un déboisement de l'emprise correspondante est nécessaire.

Dans cette perspective, les travaux de déboisement correspondants seront réalisés durant l'automne-hiver 2014-2015.

### **INCIDENCES DU DÉBOISEMENT SUR LES CONDITIONS DE CIRCULATION**

Pendant les travaux de déboisement entre l'Allée Berthe et la RD55 le chemin Potier restera ouvert à la circulation automobile. Cependant des coupures temporaires de la circulation seront nécessaires, pour des raisons de sécurité lorsque la coupe concernera les arbres à proximité de la voirie, ou encore lorsque des camions évacuant les bois coupés auront à circuler sur le chemin Potier. Ces interventions seront organisées en semaine dans les créneaux horaires où le trafic est le moins dense, entre 9h30 et 15h30, et les usagers en seront informés préalablement.

Toutefois, il est demandé aux automobilistes une grande prudence pour leur sécurité et pour les personnes intervenant sur le chantier.



## EN SAVOIR PLUS SUR LE DÉBOISEMENT

**En début d'année 2014, une première étape de déboisement avait été réalisée sur 1,5 hectare pour permettre la réalisation de la plateforme de préfabrication du pont ferroviaire.**

La nouvelle étape de déboisement va être engagée, portant sur le secteur situé entre l'allée Berthe à l'Est et la RD55 à l'Ouest. Le déboisement aura lieu à partir de la mi-octobre, et l'ensemble des arbres concernés sera coupé et évacué d'ici le 28 février 2015.

Cette étape concerne 14 hectares de zones boisées, selon un découpage correspondant au périmètre de la future infrastructure, et qui respecte les limites de la forêt de protection d'Évreux. Pour organiser cette opération, la DREAL Haute-Normandie, maître d'ou-

vrage de l'infrastructure routière, travaille en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF), qui assure la gestion de la forêt d'Évreux.

Sur les recommandations de l'ONF, la DREAL a donc choisi un exploitant forestier qui acquiert les arbres et se voit chargé de leur coupe et de leur évacuation du site. Une ultime étape restera à programmer pour libérer l'emprise jouxtant la zone industrielle ainsi que celle située dans le bois du Roi, mais elle n'est pas envisagée avant 2017.

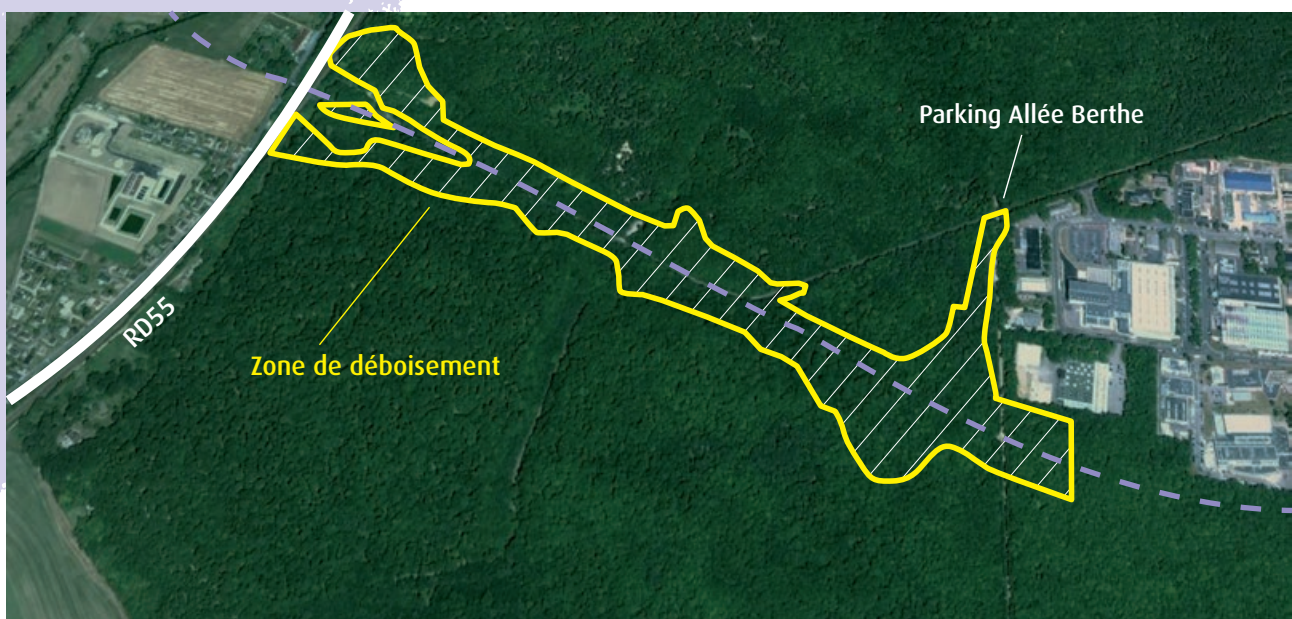
### MESURES DE PROTECTION EN FAVEUR DE LA FAUNE ET LA FLORE

**La coupe est organisée en période hivernale pour respecter le cycle biologique des espèces qui peuplent la forêt d'Évreux. A terme, différentes mesures seront mises en place pour protéger la faune et la flore.**

A l'issue de l'opération de déboisement, des bâches de protection seront installées le long de la bande défrichée. Elles permettront d'interdire l'accès à cet espace en travaux aux amphibiens pour les protéger. Au profit des chauves-souris, des gîtes de substitution seront recherchés pour compenser dans la durée la perte de certains gîtes arboricoles existants. De plus

au niveau de la cavité du chemin Potier, un écran végétal sera installé à son entrée pour limiter les risques de dérangements, par exemple les phares des voitures, des chauves-souris hibernant. Le futur passage à faune permettra au gibier de circuler sur l'ensemble du massif forestier. Ce passage sera également végétalisé pour réduire l'effet de coupure et permettre à l'ensemble de la faune

sauvage d'éviter les collisions. Pour limiter la fréquentation des rapaces nocturnes et diurnes, une végétalisation arbustive sur les talus les plus larges sera mise en place. En termes de gestion dans le massif forestier, le maintien de souches et de bois morts au sol sera recherché dans le but d'assurer le cycle de vie des espèces d'insectes saproxyliques et saproxylophages (Lucane cerfvolant).





## LE REBOISEMENT : UN ENGAGEMENT DE L'ÉTAT

L'Etat, maître d'ouvrage, est engagé à compenser la coupe effectuée en procédant à un reboisement à hauteur de 2 hectares reboisés pour 1 hectare déboisé.

Dans ce cadre, une première opération de plantation sera réalisée dès novembre 2014 dans le secteur dit « de la Queue d'Hirondelle », sur le territoire communal d'Evreux. Dans ce secteur d'environ 35 hectares constitués aujourd'hui de prairies, près de 25 hectares vont ainsi être boisés en novembre et décembre prochains.

Ce boisement de 37 000 arbres sera composé de 75 % de chênes sessiles mélangés pied à pied avec 25 % de charmes sur 80 % de la surface à boiser. Les 20 % de la surface restant à boiser seront constitués de bouquets de 100 plants d'essences diverses, feuillues et résineuses.

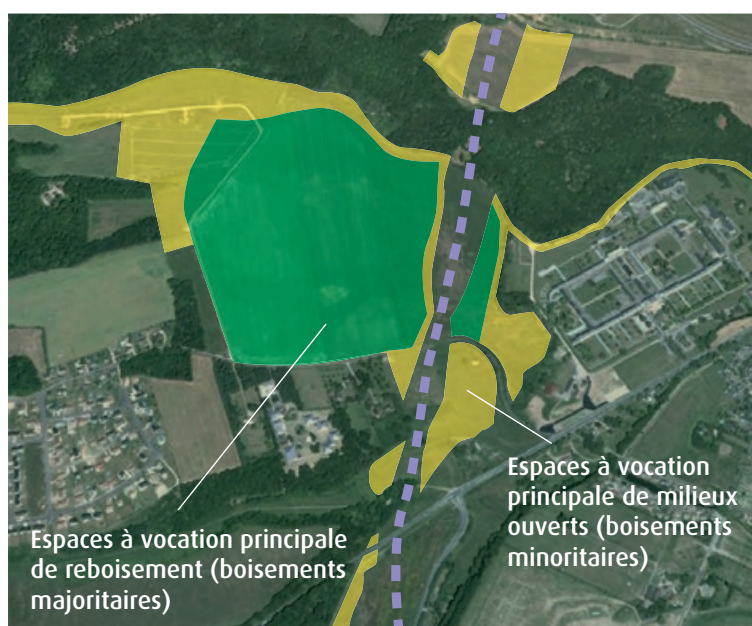
Cette première étape importante sera réalisée sous la supervision de l'Office National des Forêts. Les plants, jeunes, seront durant les premières années protégés par la mise en place d'une enceinte clôturée. Cette enceinte clôturée délimitera trois îlots de boisement entre lesquels les cheminements piétonniers seront toutefois possibles.

Le choix a par ailleurs été fait de conserver des milieux ouverts aux abords de ce boisement, et donc de ne pas planter la totalité de la surface disponible afin d'assurer une diversité des milieux et des fonctionnalités écologiques. Ce nouveau secteur boisé constituera à

terme une forêt publique ouverte aux habitants de l'agglomération. Les cheminements piétons ne seront pas immédiatement ouverts dans cette forêt nouvellement créée. Ils le seront *a posteriori*.

### + UN REBOISEMENT EN COHÉRENCE AVEC LA CHARTE FORESTIÈRE

Les opérations de reboisement s'intègrent dans une approche partagée avec le Grand Evreux Agglomération et participent à la mise en œuvre du programme d'actions de la Charte Forestière de Territoire. Elles sont également cohérentes avec le projet de Schéma de Cohérence Territoriale qui prévoit l'inscription de ces mesures dans une logique de préservation et de restauration des continuités écologiques sur le territoire de l'agglomération.



### + CHIFFRES CLÉS

37 000 arbres plantés

60% de chênes sessiles

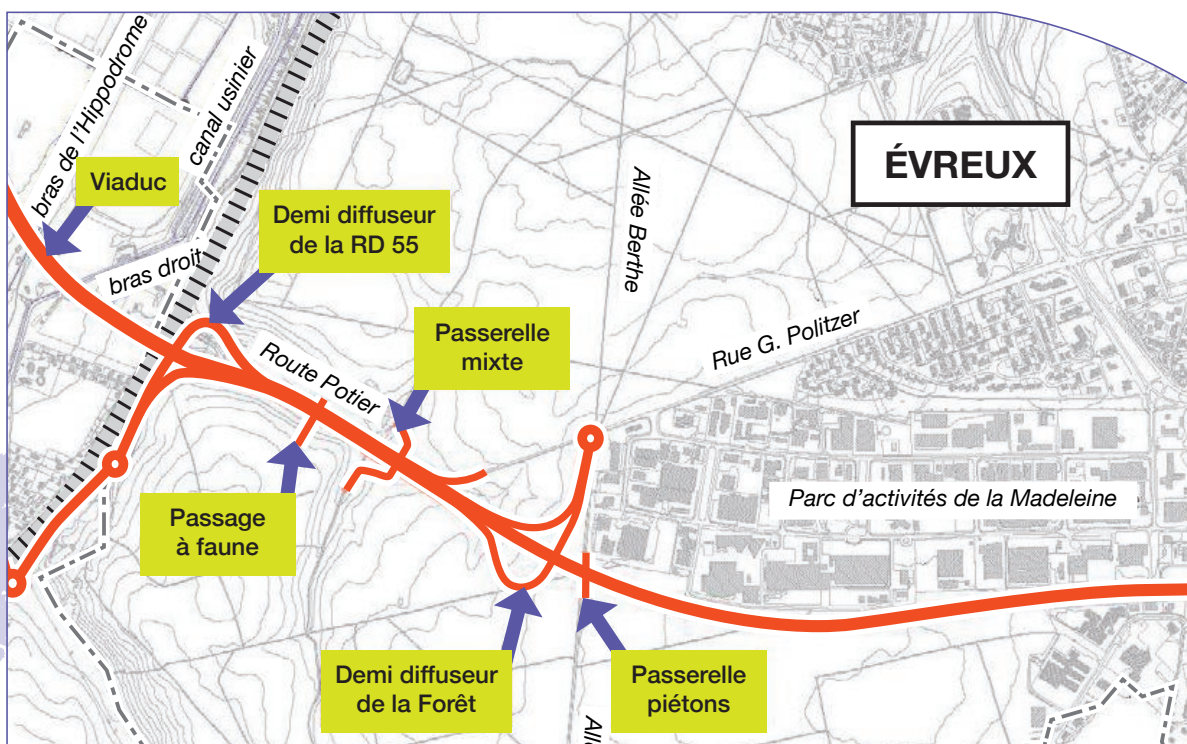
20% de charmes

20% de plants d'essences diverses (soit environ 7000 pieds)

## LES PROCHAINS TRAVAUX EN FORÊT D'ÉVREUX

Pour rétablir ou créer certains cheminements, six ouvrages d'art (passerelles, ponts, etc.) seront construits dans ce secteur aujourd'hui boisé, avec, d'Ouest en Est :

- >> le pont ferroviaire qui supportera la ligne Paris-Caen-Cherbourg et sous lequel passera la future déviation;
  - >> la bretelle de sortie du demi-diffuseur de la RD55, qui permettra aux futurs usagers de la déviation de quitter celle-ci pour se rendre à Arnières-sur-Iton;
  - >> un passage à faune pour permettre la circulation des animaux sauvages au sein du massif forestier;
  - >> une passerelle mixte (piétons, cavaliers, véhicules de service) pour rétablir l'ancien chemin de Breteuil;
  - >> la bretelle de sortie du demi-diffuseur de la forêt, qui permettra aux futurs usagers de la déviation de quitter celle-ci pour se rendre dans la zone industrielle de la Madeleine;
  - >> une passerelle piétonne pour rétablir le cheminement de l'allée Berthe.
- La construction de ces ouvrages constitue la deuxième grande phase de l'opération (après la création du principal bassin d'assainissement), et plusieurs d'entre eux seront donc réalisés dès 2015.



### STOCKAGE DE MATÉRIAUX DANS LE SECTEUR DES FAYAUX

Depuis juin dernier et la première séquence de travaux qui a occasionné la fermeture du chemin Potier, un monticule de matériaux a été constitué tout à côté de l'actuel giratoire des Fayaux. Cette « dune des Fayaux » a permis le stockage des terres extraites pendant la réalisation de la plateforme de préfabrication du pont ferroviaire et du premier et principal bassin d'assainissement. Ce stockage est toutefois provisoire, et l'essentiel de ces matériaux a vocation à être transféré vers un site de stockage définitif.

La déviation Sud-Ouest d'Évreux est une opération pilotée par : l'État représenté localement par le Préfet de la Région Haute-Normandie et sous son autorité, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).  
Plus d'information : [www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr)  
Posez vos questions à : [deviation.evreux@developpement-durable.gouv.fr](mailto:deviation.evreux@developpement-durable.gouv.fr)